

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 JUN 2018

Délibération  
n° 2018.06.285

Motion de soutien à  
l'IUT d'Angoulême

**LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2018**

**Secrétaire de séance** : Jean-Marc CHOISY

### Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Pierre LEGER

### Ont donné pouvoir :

Anne-Marie BERNAZEAU à Fabienne GODICHAUD, Anne-Sophie BIDOIRE à Martine FRANCOIS-ROUGIER, André BONICHON à François NEBOUT, Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Bernard DEVAUTOUR à Zahra SEMANE, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, François ELIE à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Philippe VERGNAUD à Xavier BONNEFONT, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Laïd BOUAZZA, Vincent YOU à Jean-Philippe POUSSET

### Suppléant(s) :

Thierry HUREAU par Pierre LEGER

### Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Bernard DEVAUTOUR, Georges DUMET, François ELIE, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Philippe LAVAUD, Pascal

*Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême*

MONIER, Eric SAVIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-  
GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2018**

**DELIBERATION  
N° 2018.06.285**

Rapporteur : **Monsieur FOURNIE**

**MOTION DE SOUTIEN A L'IUT D'ANGOULEME**

Plus de 1500 étudiants de l'Université de Poitiers (UP) poursuivent leurs études supérieures dans le département de la Charente principalement dans l'agglomération du Grand Angoulême : la Faculté de Droit et Sciences Sociales (DSS), la Faculté des Sciences du Sports (FSS), l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE), l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE), et la Faculté des Sciences Humaines et Arts (SHA).

**L'Institut Universitaire de Technologie (IUT) d'Angoulême est la seule composante à part entière de l'UP présente à Angoulême.**

Il accueille plus de 650 étudiants avec cinq départements (Techniques de Commercialisation, Génie Mécanique et Productique, Génie Electrique et Informatique Industrielle, Qualité Logistique Industrielle et Organisation, Métiers du Multimédia et de l'Internet), 5 Licences professionnelles et 17 apprentis ingénieurs de mécatronique en première année.

**Après avoir été classé 4ème en 2014 et 2ème en 2015 et 2016, l'IUT d'Angoulême est cette année premier IUT de France pour sa valeur ajoutée à la réussite des étudiants.**

Ce classement, comme le retour très positif de la dernière évaluation ministérielle, résultent d'un lien étroit avec les acteurs économiques de notre territoire, des équipes pédagogiques impliquées dans leur enseignement et un encadrement des étudiants conforme aux exigences nationales pour tous les IUT avec notamment des temps en groupes restreints (TP de 12 à 15 étudiants).

**Mais, cette offre de formation au plus près de nos concitoyens est aujourd'hui menacée.**

Le taux d'encadrement défini, par les Programmes Pédagogiques Nationaux (PPN), est propre aux IUT, et une enveloppe budgétaire est versée par le ministère à l'université pour prendre en compte cette particularité qui fait la richesse et la réussite des IUT depuis plus de cinquante ans.

Dans le même temps, la loi LRU sur l'autonomie des universités transfère aux universités la gestion budgétaire et financière de leurs établissements, auparavant assurée par l'État, afin d'en améliorer les performances.

Les fonds versés aux IUT pour permettre de bien encadrer leurs étudiants peuvent donc être mis à disposition d'autres composantes de l'université, sachant qu'un décret ministériel du 21 juillet 2014 impose explicitement aux universités de donner les moyens aux IUT pour réaliser leurs PPN.

Il faut savoir que l'IUT a déjà participé aux efforts demandés par l'université en n'effectuant que 90% du PPN, en proratisant (1h de TP effectué est payé 40 min aux enseignants sur les heures complémentaires). Le cadre national du diplôme ne peut subir d'autres atteintes.

**Accepter davantage de baisse de réalisation des PPN à Angoulême, c'est mettre en péril la validité nationale d'un diplôme voire l'accréditation de l'IUT. C'est également donner l'occasion à d'autres universités d'en faire autant.**

Aujourd'hui l'Université de Poitiers demande à l'IUT d'Angoulême de rendre 6000 h sur les 26 000 h dispensées aux étudiants soit une réduction de 23%.

Pour le directeur de l'IUT, à terme c'est 9000 h au total qui seront à rendre à l'UP.

Il est évident que la qualité et la pertinence du diplôme ne peuvent être préservées dans des conditions qui se dégraderaient encore. Fonctionner avec un volume d'enseignement réduit est incompatible avec le cadrage national régi par les textes et pour lequel les moyens suffisants par l'université doivent être débloqués. Si les moyens diminuaient, le nombre d'étudiants accueillis à l'IUT d'Angoulême devrait également l'être faute de quoi la validité du diplôme national serait remise en cause.

A terme, c'est non seulement la qualité mais l'existence même des IUT qui s'en trouve menacée. Les angoumoisins verront l'offre de formation se dégrader, diminuer pour ensuite disparaître. A noter que près d'un étudiant sur deux est boursier dans notre IUT qui joue aujourd'hui pleinement son rôle d'ascenseur social.

Enfin rappelons que dans le même temps, les IUT doivent accueillir un quota de Bac Techno et de Bac Pro, profils qui demandent davantage de suivi et qui nécessiteraient davantage d'heures.

**Face à cette situation, GrandAngoulême :**

- **Demande au Président de l'Université de Poitiers, Yves Jean, de respecter le décret ministériel du 21 juillet 2014 imposant explicitement aux universités de donner les moyens aux IUT pour réaliser leurs Programmes Pédagogiques Nationaux.**
- **Refuse que la qualité d'encadrement des étudiants de l'IUT d'Angoulême soit remise en cause par une diminution des heures qui lui sont allouées.**
- **Soutient pleinement les établissements supérieurs présents sur son territoire qui participent à son attractivité et à son développement. Des établissements dont la réussite est avérée : 41% de lauréats en PACES pour 2018.**
- **Regrette dans le même esprit la non ouverture de la filière « Licence 3 Carrières judiciaires et Sciences criminelles » sur le campus de La Couronne.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>03 juillet 2018</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>03 juillet 2018</b>